



## Les salaires dans la fonction publique de l'État

### En 2016, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen augmente de 0,2 % en euros constants

**E**n 2016, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 505 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. Entre 2015 et 2016, le salaire net moyen augmente de 0,2 % en euros constants. Les salaires étant stables en moyenne à corps, grade et échelon donnés, cette progression provient essentiellement d'un changement de composition des emplois dans la FPE. Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE augmente de 0,4 %, plus fortement pour les catégories C que pour les catégories A et B, tandis que celui des non-fonctionnaires recule de 0,1 %. Le salaire net moyen s'établit à 2 553 euros dans les ministères, en hausse de 0,2 % par rapport à 2015 ; il s'élève à 2 355 euros dans les établissements publics administratifs (EPA), où il progresse davantage (+ 0,4 %) du fait de la forte présence de catégories C dans ces établissements.

En 2016, les disparités salariales dans la FPE sont quasiment stables. Le salaire net des femmes est inférieur de 14,3 % en moyenne à celui des hommes, mais l'écart se réduit à 3,0 % à âge, grade, catégorie et statut égaux (après 3,2 % en 2015).

Pour les salariés présents toute l'année en 2015 et en 2016 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen augmente de 1,7 % en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Julie Goussen, division Salaires et revenus d'activité, Insee,  
Natacha Gualbert, département des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP

Au 31 décembre 2016, 2,2 millions de salariés civils travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE). Le volume de travail en 2016 s'élève de 0,5 %, à 2,1 millions d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour trois quarts dans les ministères et un quart dans les établissements publics administratifs (EPA). Près des trois quarts des agents sont fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts tels que les ouvriers d'État, les enseignants des établissements privés sous contrat et les apprentis. Le volume de travail des bénéficiaires de contrats aidés (51 000 EQTP)

représente un peu moins d'un dixième de celui des non-fonctionnaires et baisse de 2,2 % en 2016. Le volume de travail augmente dans les ministères (+0,7 %) alors qu'il baisse dans les EPA (-0,6 %).

**Tous statuts confondus, le salaire net moyen s'élève à 2 505 euros par mois en 2016, soit 0,2 % de plus qu'en 2015 en euros constants**

En 2016, le salaire net moyen en EQTP (*définitions*) des agents civils de l'État est de 2 505 euros par mois (*figure 1*). Il augmente de 0,4 % sur un an en euros courants comme en 2015, mais seulement

de 0,2 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix (+0,2 % en 2016). Le salaire brut (*définitions*) moyen en EQTP est de 3 058 euros par mois, en hausse de 0,6 % en euros constants. L'écart d'évolution entre salaire net et salaire brut provient de l'augmentation des taux de cotisations salariales au titre de la réforme des retraites de 2010 (+0,4 point au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les fonctionnaires, par exemple). Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, le salaire net moyen en EQTP augmente de 0,3 % en euros constants, à 2 541 euros. En effet, les apprentis sont plus nombreux en 2016 et tendent ainsi à ralentir l'évolution du salaire net moyen.

## À corps, grade et échelon donnés, le salaire net est stable en moyenne

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par corps, grade et échelon (*définitions*), se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen résulte, d'une part, de ces modifications de structure et, d'autre part, de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. En 2016, un agent perçoit en moyenne quasiment le même salaire en euros constants qu'un agent en 2015 de mêmes corps, grade et échelon. La hausse du salaire moyen dans la FPE provient notamment de l'évolution de la structure des emplois, la qualification moyenne des emplois progressant. Par exemple, 65,9 % des fonctionnaires de la FPE sont de catégorie A (*définitions*) en 2016, contre 65,5 % en 2015 ; c'est le cas de 45,6 % des non-fonctionnaires en 2016 contre 44,9 % en 2015.

### Pour les fonctionnaires, le salaire net moyen augmente de 0,4 %

En 2016, le salaire en EQTP des fonctionnaires (ministères et EPA confondus) s'élève à 2 672 euros nets en moyenne par mois, en hausse de 0,4 % en euros constants par rapport à 2015. Leur salaire brut moyen, de 3 239 euros, croît de 0,8 % en euros constants. Le salaire brut comprend à la fois le traitement indiciaire brut (*définitions* ; 78 % du salaire brut en moyenne), les primes et rémunérations annexes (20 %), ainsi que l'indemnité de résidence et le supplément familial (2 % ; *figure 2*). Le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 0,8 % en 2016 ; en effet, il bénéficie notamment de la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet ainsi que de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). Ce protocole a débuté en 2016 avec le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires des seules filières paramédicales et sociales de la catégorie A et de l'ensemble de

## 1 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPE en 2016

Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen		
	2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	
Fonctionnaires	73,3	3 239	0,8	2 672	0,4
Non-fonctionnaires	26,7	2 559	0,1	2 045	-0,1
<i>Non-fonctionnaires hors contrats aidés et hors apprentis</i>	24,0	2 682	0,3	2 139	0,0
Salariés des ministères	75,9	3 109	0,5	2 553	0,2
Salariés des établissements publics administratifs (EPA)	24,1	2 898	0,7	2 355	0,4
<b>Ensemble (y c. bénéficiaires de contrats aidés et apprentis)</b>	<b>100,0</b>	<b>3 058</b>	<b>0,6</b>	<b>2 505</b>	<b>0,2</b>
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis</b>	<b>97,3</b>	<b>3 102</b>	<b>0,6</b>	<b>2 541</b>	<b>0,3</b>

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 73,3 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPE en 2016. Leur salaire net moyen est de 2 672 euros en 2016, en hausse de 0,4 % en euros constants par rapport à 2015.

Champ : France, salariés de la fonction publique d'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires) ; y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis.

Source : Insee, Siasp.

la catégorie B (hors policiers, agents des administrations pénitentiaires et instituteurs). Du fait de son poids prépondérant dans le salaire brut et de son évolution plus dynamique que celle des autres composantes, le traitement indiciaire brut moyen explique l'essentiel de la hausse du salaire brut moyen en 2016 (+ 0,7 point). Les primes et rémunérations annexes, qui incluent notamment les rémunérations des heures supplémentaires ainsi que les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET), augmentent plus modérément : elles contribuent pour 0,1 point à l'évolution du salaire brut. Le nombre de salariés ayant opté pour le rachat de jours de congés dans le cadre du CET continue d'augmenter dans les ministères : environ 74 200 personnes en 2016 contre 66 300 en 2015.

### Pour les fonctionnaires, le salaire net moyen croît de 0,4 % pour les catégories C, mais plus modérément pour les catégories A et B

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à un corps de catégorie A, 19 % relèvent de la catégorie B et 15 % de la catégorie C. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C augmente de 0,4 %, à 1 950 euros en 2016, celui des catégories B de 0,1 %, à 2 422 euros, et celui des catégories A de 0,2 %, à 2 909 euros (*figure 3*). Cette évolution plus importante du salaire des

fonctionnaires de catégorie C s'explique par une hausse des primes, liée notamment au passage en 2016 d'une partie des agents de cette catégorie au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) et par l'augmentation de la prime de sujétions spéciales des agents du corps d'encadrement et d'application de la pénitentiaire.

### Pour les non-fonctionnaires, le salaire net moyen baisse de 0,1 %

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 045 euros nets par mois, soit un salaire en baisse de 0,1 % par rapport à 2015, après une hausse de 0,5 % l'année précédente. Ce léger recul s'explique par l'augmentation du nombre d'apprentis en 2016, qui sont, en moyenne, moins rémunérés. En effet, 0,8 % des non-fonctionnaires sont apprentis en 2016 contre 0,2 % en 2015. En revanche, la proportion de bénéficiaires de contrats aidés baisse légèrement. Hors contrats aidés et hors apprentis, le salaire net moyen des non-fonctionnaires est stable.

### Un salarié perçoit en moyenne 2 553 euros nets par mois dans les ministères et 2 355 euros dans les EPA

En 2016, un salarié perçoit en moyenne 2 553 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 355 euros dans les EPA. Cet

## 2 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2015 et 2016 pour les agents fonctionnaires de la FPE

	Salaire 2016 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2015-2016 du salaire brut (en points)	Contribution à l'évolution 2015-2016 du salaire net (en points)
<b>Salaire brut moyen</b>	<b>3 239</b>	<b>100</b>	<b>121</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
Traitement brut moyen	2 528	78		0,8	0,7	
Indemnité de résidence et supplément familial* moyens	60	2		0,6	0,0	
Primes et rémunérations annexes moyennes	651	20		0,4	0,1	
<b>Cotisations salariales moyennes (y c. CSG et CRDS)</b>	<b>-567</b>		<b>-21</b>	<b>2,7</b>		<b>-0,6</b>
<b>Salaire net de prélèvement moyen</b>	<b>2 672</b>		<b>100</b>	<b>0,4</b>		<b>0,4</b>

\* Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2016, le salaire brut augmente de 0,8 %. L'évolution du traitement brut explique 0,7 point de pourcentage (pp) de cette évolution et celle des primes et rémunérations annexes, 0,1 pp.

Champ : France, agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

### 3 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2016 et des salariés présents en 2015 et en 2016

	Salariés en 2016			Salariés présents en 2015 et en 2016 <sup>1</sup>			
	Structure des effectifs <sup>2</sup> en 2016 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2015 et en 2016 <sup>1</sup> (en %)	Proportion des effectifs présents en 2015 et 2016 <sup>1</sup> par rapport aux effectifs de 2016 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
<b>Fonctionnaires</b>	<b>73,3</b>	<b>2 672</b>	<b>0,4</b>	<b>81,7</b>	<b>72,7</b>	<b>2 727</b>	<b>1,7</b>
dont : catégorie A	65,9	2 909	0,2	64,0	71,1	2 993	1,8
catégorie B	18,9	2 422	0,1	20,2	77,1	2 473	1,4
catégorie C	15,0	1 950	0,4	15,7	74,8	1 964	1,1
<b>Non-fonctionnaires</b>	<b>26,7</b>	<b>2 045</b>	<b>-0,1</b>	<b>18,3</b>	<b>45,2</b>	<b>2 346</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 505</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>65,4</b>	<b>2 657</b>	<b>1,7</b>
Femmes	60,6	2 351	0,4	58,0	62,9	2 502	1,8
Hommes	39,4	2 742	0,1	42,0	69,1	2 871	1,5
Moins de 25 ans	2,8	1 517	0,5	0,7	16,8	1 633	3,6
De 25 à 39 ans	31,3	2 088	0,0	26,3	53,4	2 290	2,4
De 40 à 49 ans	31,4	2 547	0,2	35,9	75,5	2 638	1,8
de 50 à 54 ans	14,1	2 764	0,1	16,8	78,0	2 819	1,5
55 ans ou plus	20,4	3 035	-0,3	20,3	66,4	3 066	0,9
Enseignants	46,2	2 555	0,4	48,0	68,1	2 679	1,9
Non-enseignants	53,8	2 463	0,1	52,0	63,1	2 637	1,5
Ministères	75,9	2 553	0,2	81,1	70,1	2 651	1,7
EPA <sup>3</sup>	24,1	2 355	0,4	18,9	50,8	2 682	1,6

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2015.  
 2. Les structures d'effectifs pour les fonctionnaires de catégorie A, B et C présentées dans ce tableau correspondent aux proportions de ces différentes catégories parmi les seuls fonctionnaires (et non parmi l'ensemble des salariés de la FPE).  
 3. Établissements publics administratifs.  
 Champ : France, salariés de la fonction publique d'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis).  
 Source : Insee, Siasp.

écart est dû aux différences des structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans les ministères (56 % des salariés) que dans les EPA (26 %). Inversement, les agents de catégorie C sont relativement plus nombreux dans les EPA (28 %) que dans les ministères (16 %).

Le salaire net moyen progresse de 0,2 % dans les ministères et de 0,4 % dans les EPA. Dans les ministères, à corps, grade et échelon donnés, un salarié de 2016 perçoit le même salaire en moyenne qu'un salarié de 2015. Ainsi, la progression du salaire moyen dans les ministères provient essentiellement des modifications de la structure des emplois. La situation est inverse dans les EPA, où l'effet de structure des emplois est neutre. Un salarié de 2016 y perçoit donc en moyenne 0,4 % de plus en euros constants qu'un salarié de 2015 de mêmes corps, grade et échelon. Cette évolution plus dynamique que dans les ministères s'explique notamment par la plus forte présence de fonctionnaires de catégorie C au sein des EPA.

#### Des disparités salariales quasi stables

Le salaire net médian (D5), qui partage les salariés de la FPE en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 2 310 euros par mois en EQTP (figure 4). Il augmente de 0,5 % en euros constants.

En bas de l'échelle, les 10 % de salariés en EQTP les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 494 euros (1<sup>er</sup> décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés en EQTP gagnent au moins 3 611 euros nets par mois (9<sup>e</sup> décile ou D9). Hormis le 1<sup>er</sup> décile qui baisse du fait de la progression du nombre d'apprentis, tous les

niveaux de l'échelle salariale sont en hausse. Les inégalités salariales sont quasiment stables par rapport à 2015 : le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, s'élève à 2,42, soit 0,01 de plus qu'en 2015.

Le salaire net médian des fonctionnaires est de 2 427 euros, en hausse de 0,5 % ; celui des non-fonctionnaires s'élève à 1 875 euros, en hausse de 0,1 %. L'éventail des rémunérations est plus resserré pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, avec un rapport interdécile de 2,11 contre 2,56. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,12, contre 1,60 pour ceux de catégorie B et 1,56 pour ceux de catégorie C.

#### À caractéristiques identiques, les femmes perçoivent en moyenne 3 % de moins que les hommes

En 2016, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 351 euros par mois, soit 14,3 % de moins que celui des hommes (2 742 euros). Cet écart baisse de 0,1 point par rapport à 2015. L'écart est plus marqué au sein des salariés de catégorie A (17,0 %) que pour ceux de catégorie B (10,5 %) et de catégorie C (11,7 %). Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent aussi moins souvent les postes les plus rémunérateurs. Parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, 70 % sont des femmes. Cette part diminue progressivement et atteint 41 % parmi les 10 % des salariés les

mieux rémunérés. Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui sont, à catégorie donnée, moins rémunérés en moyenne que les autres salariés de la FPE. Le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est ainsi inférieur de 27,3 % à celui de leurs homologues non enseignants. Hors enseignants, l'écart de salaire entre hommes et femmes est plus faible pour la catégorie A (13,1 %), mais reste plus élevé que pour la catégorie B. La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes s'explique par les différences de positions professionnelles des hommes et des femmes dans la FPE : à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, présence dans un EPA ou un ministère donnés, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes, après 3,2 % en 2015.

#### 4 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2016

	2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
D1 (1 <sup>er</sup> décile)	1 494	-0,4
D2	1 799	0,3
D3	1 987	0,4
D4	2 147	0,3
<b>D5 (médiane)</b>	<b>2 310</b>	<b>0,5</b>
D6	2 480	0,4
D7	2 717	0,5
D8	3 049	0,3
D9	3 611	0,1
<b>D9/D1</b>	<b>2,42</b>	<b>0,01 point</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 505</b>	<b>0,2</b>

Champ : France, salariés de la fonction publique d'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis).  
 Source : Insee, Siasp.

## Pour les salariés en place chez le même employeur en 2015 et en 2016, la RMPP progresse de 1,7 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent près de deux tiers des effectifs dans la FPE (81,7 % de fonctionnaires et 18,3 % de non-fonctionnaires ; *figure 3*). Les fonctionnaires, les salariés des ministères et les personnes en milieu de carrière y sont surreprésentés, alors que les non-fonctionnaires y sont sous-représentés. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés stables sur deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP ; *définitions*), augmente de 1,7 % en euros constants entre 2015 et 2016. Cette progression reflète les effets positifs des gains d'ancienneté et des progressions de carrière de ce groupe.

Parmi les fonctionnaires, la RMPP augmente plus fortement pour la catégorie A (+ 1,8 %) que pour les catégories B (+ 1,4 %) et C (+ 1,1 %). Cela s'explique principalement par une progression de carrière plus rapide pour les fonctionnaires de catégorie A. Par ailleurs, des agents en place bénéficient de dispositifs soutenant la dynamique des salaires, comme la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), qui est versée aux agents dont le traitement indiciaire brut a évolué moins que l'inflation sur la période 2012-2015, notamment ceux qui ont atteint l'indice maximal de leur grade.

## La contribution positive de la RMPP à l'évolution du salaire moyen contraste avec celles, négatives, des salaires des autres groupes

Outre les personnes en place (65 % de la FPE), 19 % des salariés de la FPE en 2016 sont « entrants » courant 2015 ou courant 2016 ; 11 % des salariés de 2016 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2015 et une partie de 2016, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. Enfin, 22 % des salariés de 2015 sont « sortants » en 2015 ou en 2016. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2016 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de

la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de 1,2 point. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » selon les définitions retenues ici, qui reflète le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (« effet de noria »), pèse sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble pour - 0,7 point, soit un peu plus qu'en 2015. La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les salariés des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont sur-représentés) est aussi négative (- 0,2 point). ■

## Sources

Les salaires et les effectifs de la FPE sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans des ministères et des établissements publics administratifs de l'État en France (hors Mayotte), qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés, ou relevant d'autres statuts. Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture par exemple. Les militaires sont exclus du champ de cette publication.

## Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

L'**évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante**, pour laquelle la structure des effectifs par grade et échelon est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose par ailleurs entre les effets liés aux **évolutions de la rémunération moyenne de différents groupes (des personnes en place - RMPP -, des fluctuants, des entrants et des sortants)** et des effectifs de ces groupes. La définition des groupes n'est pas comparable à celle publiée dans l'*Insee Première* n° 1691 sur l'emploi dans la fonction publique en 2016.

## Bibliographie

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres », *La Documentation française*, DGAFP, édition 2017.
- Donzeau N., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2016 », *Insee Première* n° 1691, mars 2018.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants », *DEPP, Éducation et formations* n° 96, mars 2018.

Direction Générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex  
Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavemier  
Rédacteur en chef :

A. Goin

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette : RPV

Impression : Jouve

Code Sage IP181708

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2018

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

- Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :  
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

